

FICHE TECHNIQUE DE LA MISE EN HERBE (bande enherbée, bords de champs, parcelle...)

Contexte

La bande enherbée est une zone tampon entre les cultures et les eaux superficielles (cours d'eau, fossés...). Elle est un moyen efficace de lutte contre les transferts de terre fine, de fertilisants et de produits phytosanitaires vers les eaux de surface.

Ses rôles

- Contribution à la sauvegarde de nombreuses espèces végétales et animales,
- Milieu favorable aux populations de vers de terre
- Fréquentation par les insectes et protection des cultures
- Favorable pour la reproduction et intérêt pour l'alimentation du gibier
- Protection contre l'érosion
- Frein aux pollutions diffuses

Structure de la zone enherbée:

	<p>Absence de bord de champs : Peu d'effet positif pour la protection de l'environnement, le développement du gibier ou la diversité biologique.</p>
	<p>Bande de 3 m de large : Bien que de faible largeur, ce dispositif joue un rôle intéressant pour les insectes pollinisateurs et de nombreuses espèces constitutives de la faune sauvage. Il possède une efficacité notable pour réduire les effets du ruissellement. Il est intéressant de veiller à l'enherbement des tournières de largeur supérieure à 3 m.</p>
	<p>Bande de 5 à 6 m de large : C'est la forme la plus étudiée et on connaît assez bien les nombreux effets positifs qu'elle peut engendrer.</p>
	<p>Bande de 10 m de large : Elle offre les mêmes avantages que la bordure de 6 m, avec des effets supérieurs pour lutter contre l'érosion ou les pollutions. Celle-ci est recommandée en bordure des cours d'eau</p>

Principes de l'aménagement:

Les bandes enherbées installées en bord de champ doivent être aménagées de façon préférentielle :

- en bas de pente ou le long d'un cours d'eau pour bénéficier au maximum des effets protecteurs contre l'érosion ou les pollutions diffuses,
- le long de linéaires existants (haies, clôtures, chemins...),
- en bordure de propriété ou le long des cultures pérennes... etc ...

Les espèces choisies pour ce couvert devront répondre à des critères précis et indispensables (résistance à l'humidité ou à la submersion, longue pérennité, entretien facile, espèces non nuisible aux cultures voisines...). C'est pourquoi un mélange pourra combiner plusieurs de ces critères. Les doses de semis varieront selon les espèces utilisées.

L'entretien :

Un broyage et/ou un fauchage seront à préconiser une à deux fois par an. Ces interventions seront réalisées en fin d'été ou début d'automne pour le respect de la faune sauvage (oiseaux, mammifères, insectes utiles...). Lors des traitements des parcelles en automne et encore plus au printemps, il faudra éviter les dérives de pulvérisation.